

Le Thermolaquage



CERTIFICAT DE GARANTIE des profilés aluminium thermolaqués

Etant donné :

- L'utilisation d'aluminium 6060 Qualité Bâtiment.
- La certification "Label Qualicoat".
- Le traitement gamme qualité marine.

PROFILS SYSTEMES S.A.S. garantit ses profilés aluminium thermolaqués pour une durée de :

10 ANS

Cette garantie couvre les profilés laqués, à l'exclusion des accessoires, contre les défauts suivants :

- Décollement, écaillage et fissurage.
- Corrosion, sauf si cette corrosion est causée par pliage ou déformation des éléments après application de la laque.
- Farinage, changement de teinte et perte de brillance supérieures aux tolérances des prescriptions QUALICOAT
- Corrosion filiforme.

Entretien :

Tous les ans avec un détergent léger à PH neutre

Le bénéficiaire de la garantie devra veiller à ce que tous les éléments laqués soient soumis à entretien régulier.

Si le bénéficiaire satisfait à toutes les conditions lui permettant de faire appel à cette garantie, **PROFILS SYSTEMES** mettra tout en oeuvre pour trouver la solution optimale permettant de ramener le travail en son état original.

Sont exclus de la garantie :

1. Dégâts causés volontairement ou par faute grave.
2. Dégâts causés par :
 - guerre, actes de terrorisme ou sabotage, rébellion, révolte, émeute, grève, lock-out, revendication,
 - éruptions volcanique, séismes, inondations, raz de marée ou autres catastrophes naturelles - suites directes ou indirectes d'explosions
 - production de températures $\geq 80^{\circ}$, radioactivité, irradiation par ion, produits toxiques ou explosifs, déchets dangereux de fission.
3. Les dégâts causés par le non respect du code de bonne pratique qui sont à la base des produits agréés, profilés et autres matériaux.
4. Les dégâts causés par modifications fondamentales aux produits garantis (fondamentale = lorsque ces modifications en changent les caractéristiques primaires)
5. Toute forme de dégradation de la couche de laque causée par :
 - usage anormal, usure normale ou vieillissement.
 - déformation de la surface d'appui.
 - causes d'origine mécanique.
 - chocs thermiques importants ou violents.
 - friction d'objets émoussés.
 - dégâts qui n'influencent pas l'aspect esthétique de l'ensemble.
 - le drainage défaillant de l'ensemble.
 - milieu agressif.
6. Les dégâts indirects et immatériels tels que perte de jouissance, chômage, immobilisation, moins-value, dédommagement ou amendes de retard, perte de clientèle, etc.
7. Dégât causés par le nettoyage ou par le contact avec des produits ou matériaux auxquels la couche de laque ne résiste pas chimiquement, ou causés par des vices de construction ou réparation.
8. Dégâts causés par l'utilisation non judicieuse de produits, structures ou matériaux, ou l'utilisation de produits, matériaux ou structures auxquels ils ne sont pas destinés.
9. Retard non justifié dans l'exécution de réparations ou retouches préventives éventuelles ordonnées lors d'inspections, contrôles ou tests.
10. Dégâts causés par l'immersion continue ou anormale dans des solutions aqueuses, sauf accord préalable de Profils Systèmes S.A.S.
11. Le remplacement complet ou partiel des éléments traités, profilés, structures ou matériaux (substrats) ou pièces en faisant partie.
12. Les structures ou éléments dont on ne peut prouver que le traitement a été effectué par Profils Systèmes S.A.S. (tampon sur pièces).
13. Les dégâts causés directement ou indirectement par fissurage ou endommagement de la couche de laque des profilés structures ou pièces qui ont subi des déformations telles que pliage ou cintrage après application de la laque.
14. Les dégâts causés par les couples galvaniques provenant de l'application de composants en alliages non compatibles (cuivre, plomb, zinc, etc.).
15. Les produits non laqués (selon traçabilité chez Profils Systèmes S.A.S.).
16. Champs d'application. Echange pièce pour pièce, hors frais de pose et dépose.